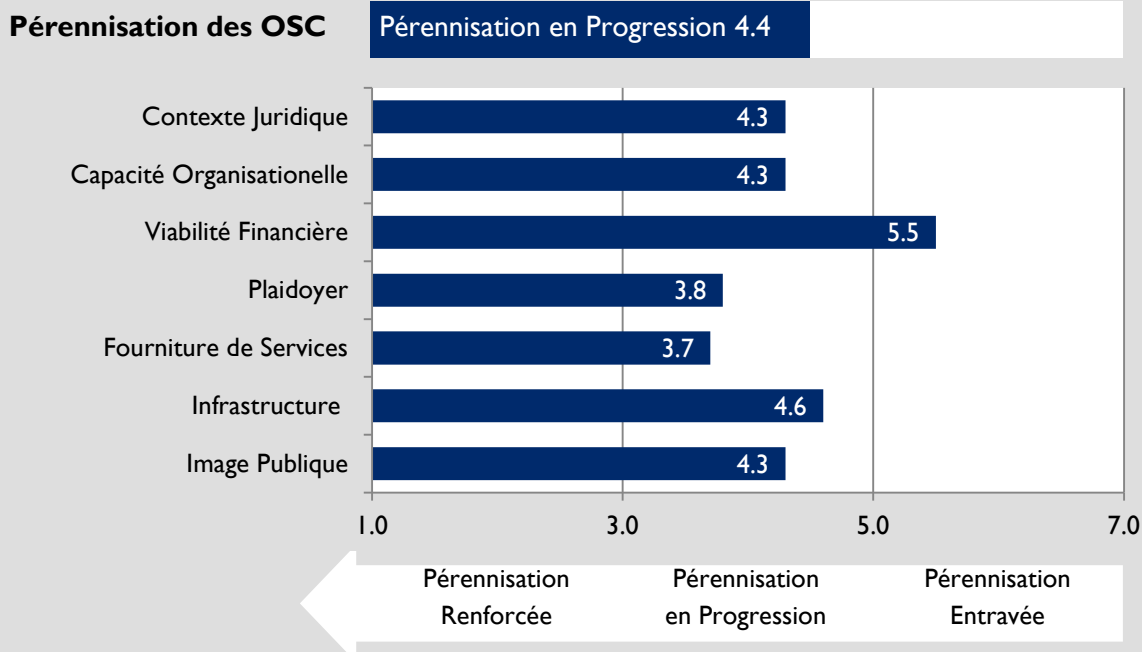


# MALI

## Notes de Pérennisation des OSC au Mali en 2014



## PERENNISATION DES OSC : 4,3

### Données du pays

**Capitale :** Bamako

**Régime politique :**  
République

**Population :**  
16.455.903

**PIB par habitant  
(PPA) :** 1.600 \$

**Indice de  
développement  
humain :** 176

Avec le soutien de la communauté internationale, le Mali a réussi à récupérer en 2014 la majeure partie du territoire auparavant occupé par des groupes armés. Les premières négociations se sont déroulées en janvier 2014 pour parvenir à un règlement politique du conflit et établir un dialogue avec ces groupes armés. Dirigées par le Burkina Faso, ces négociations ont abouti à l'accord préliminaire de Ouagadougou. Un nouveau conflit a éclaté en mai entre le

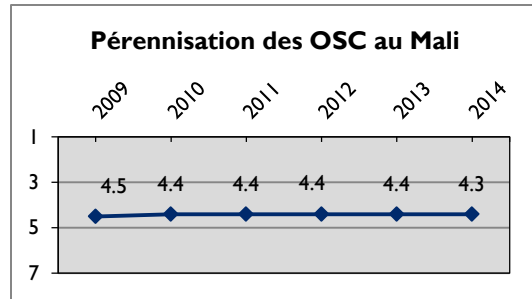


Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) et les troupes gouvernementales. En juillet, un nouvel accord de cessez-le feu a été signé pour ouvrir la voie à des pourparlers de paix plus élargis.

Par la suite, grâce à la médiation conduite par l'Algérie avec le soutien d'autres membres de la communauté internationale, un projet d'accord a été élaboré et partagé à tous les niveaux. Les organisations de la société civile (OSC), ainsi que d'autres acteurs politiques, ont critiqué cet accord. Elles ont relevé des faiblesses non

seulement dans le processus, mais aussi dans les propositions du document. Les négociations visant à régler la crise se sont poursuivies jusqu'à fin 2014, avec une nouvelle réunion prévue pour finaliser un accord à Alger au début de 2015.

Malgré la récurrence du conflit, l'Etat a repris le contrôle des grandes villes dans les régions de Gao et de Tombouctou. A la fin de 2014, seule la ville de Kidal et les localités environnantes sont restées sous l'influence du MNLA et de ses alliés, le Haut Conseil de l'Unité de l'Azawad (HCUA) et le Mouvement arabe armé de l'Azawad (MAA). Un calme relatif a permis le redéploiement de certains fonctionnaires dans la partie nord du pays et le retour des services sociaux de base comme l'électricité, l'aide alimentaire, les services de santé et l'éducation.



L'année a été également marquée par des cas controversés impliquant l'achat d'avions et de matériel pour les forces armées maliennes, comme les vêtements, la literie, l'équipement et les véhicules de camping ainsi que des pièces de rechange. Ces acquisitions ont fait l'objet d'un audit de conformité et de gestion mené par le Bureau du vérificateur général et la Cour suprême. Les vérifications ont révélé des lacunes dans le processus d'acquisition et proposé des solutions.

La corruption reste un sujet très sensible et mal abordée par manque de volonté politique et de stratégies ou mécanismes de mise en œuvre des recommandations par les autorités et la société civile sur les moyens de lutter contre la corruption et la criminalité financière.

Malgré quelques avancées, la capacité de l'Etat à fournir des services sociaux de base, notamment la sélection des fonctionnaires qui dirigent les services techniques chargés de la prestation de service, est encore très critiquée. Ces critiques ont eu des effets sur l'opinion nationale et réduit considérablement l'appui des populations aux autorités nationales.

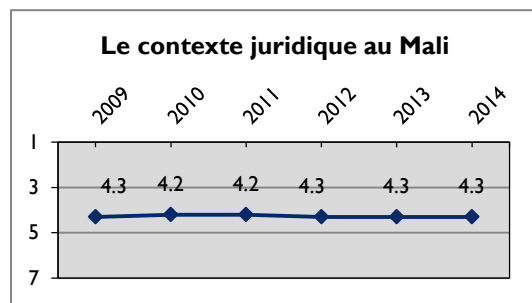
Dans l'ensemble, la situation des OSC n'a pas fondamentalement changé. De nombreuses associations ont été créées dans le cadre de la résolution de la crise de sécurité et de la restauration du vivre ensemble. Le pays se remet des effets de la crise de la sécurité et attend la conclusion d'un accord de paix qui soit juste, équitable et définitif.

Le contexte juridique n'a pas changé depuis 2013. Les procédures d'enregistrement des ONG sont relativement claires. Le cadre législatif encourage fortement la participation des ONG à la vie publique. Mais, dans la pratique, l'efficacité de la promotion de cette participation est souvent sélective et dépend de l'initiative et de la volonté des représentants de l'Etat en charge de dossiers.

La capacité organisationnelle des ONG n'a pas changé en 2014. La faiblesse de leurs capacités reste en effet liée à la rareté relative des ressources consacrées à l'aide au développement. En 2013 et 2014, les ressources ont été par ailleurs plutôt allouées en priorité aux régions du nord du pays, à cause des problèmes humanitaires et de sécurité en cours. Cela a entraîné une diminution des fonds disponibles pour le renforcement des capacités organisationnelles des OSC dans d'autres régions.

Près de 1.300 OSC sont enregistrées au Mali. Ce nombre n'inclut pas les groupes informels, traditionnels, généralement les associations de mosquée ou les groupes qui suivent un chef religieux traditionnel. Aucune statistique n'est disponible sur les associations informelles, mais leur nombre est estimé à environ 20.000 à 40.000.

## CONTEXTE JURIDIQUE : 4,3



Le contexte juridique n'a pas changé de 2013 à 2014. Aucune nouvelle loi n'a été adoptée pour le secteur des OSC. Les lois en vigueur, notamment la loi 04-038 régissant les associations et les ONG au Mali, sont claires en ce qui concerne les modalités de la gestion interne, des activités autorisées et de la gestion financière. Cette loi remonte à 2004 et n'entrave pas l'enregistrement des OSC, qui est facile à tous les niveaux administratifs décentralisés du pays.

Toutefois, la restructuration du ministère de tutelle, annoncée dans le rapport 2013, a abouti à la création d'une division appelée la cellule d'appui au développement à la base (CADB) au sein de la Direction générale de l'administration territoriale (DGAT). Cette direction est chargée des relations entre le ministère de tutelle et les ONG. Compte tenu du contexte, la direction et les commissions régionales de suivi ne pouvaient pas assurer efficacement le suivi régulier des ONG sur le terrain. L'absence de suivi de la part des ONG a deux conséquences qui touchent à la crédibilité et à la fiabilité des ONG:

1) La DGAT et ses unités décentralisées ne disposent pas d'informations fiables sur les interventions parce que les rapports ne sont pas soumis régulièrement et que cette direction n'est pas en mesure d'effectuer des missions de terrain ; et 2) certaines ONG tirent profit du cadre juridique à des fins commerciales qui ne sont pas conformes aux lois existantes. Cette situation perpétue une perception négative de l'efficacité des ONG dans la contribution au développement national.

Le cadre législatif actuel favorise la participation des OSC. Cette participation est souvent sélective et dépend de la volonté des bureaucrates et d'un meilleur suivi de la part des dirigeants des organisations faitières. Les OSC sont libres d'agir et ne sont pas harcelées par les autorités locales ou nationales. En effet, la diversité et la multiplicité des ONG et de leurs groupements permettent aux responsables publics de procéder dans la plupart des cas à des choix raisonnés, sur la base des positions avancées et défendues par les ONG.

Les OSC ne sont victimes d'aucun harcèlement de la part des autorités centrales ou locales et sont libres d'agir.

Le cadre juridique actuel n'aborde pas la question des dons octroyés aux OSC, comme par exemple les dons de tiers. Les ONG sont exemptées de certains impôts, mais doivent payer la taxe foncière et l'impôt sur les salaires (sécurité sociale et autres avantages sociaux). Elles paient également la taxe sur la valeur ajoutée sur la prestation de services et une taxe sur l'importation de véhicules utilitaires. Les dons faits par la population locale sont très rares et aucun texte juridique ne gère les dons au niveau national.

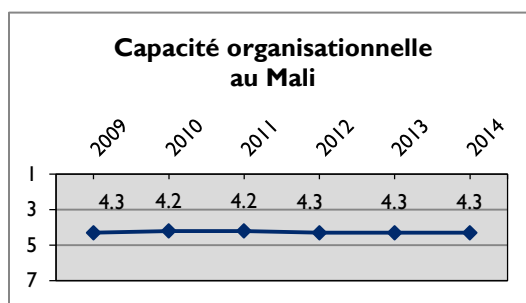
Les possibilités d'autofinancement ne sont ni maîtrisées ni utilisées par la société civile. La loi n'interdit pas aux ONG de mettre en œuvre des activités génératrices de revenus (AGR) dans les mêmes conditions qu'une entreprise du secteur privé. Mais elle est cependant stricte sur l'utilisation des ressources financières générées dans le cadre des AGR, qui doivent être employées exclusivement pour financer l'ONG. Cette dimension de la loi est mal saisie par les ONG qui croient souvent que les AGR leur sont totalement interdites. D'autres facteurs contribuent au fait que peu d'ONG entreprennent des AGR, comme la durée et la taille réduites de certains fonds (pour la distribution de vivres par exemple) et le fait que certains partenaires financiers ne sont pas ouverts à ces perspectives. Les ONG peuvent soumissionner librement et ouvertement à des appels d'offres. Elles sont soumises dans ces cas aux mêmes impôts que tous les autres soumissionnaires.

Les fondations fonctionnent malgré l'absence de textes législatifs et de règles pour les régir. Les entreprises de télécommunication (Fondation Orange par exemple), certaines sociétés minières, les groupes politiques (comme la Fondation Partage et la Fondation pour l'enfance) et certaines associations religieuses (Fondation AguibouSosso) ont recouru fréquemment à ce type de structure.

Pour le moment, il n'y pas d'avocats spécialisés dans la défense des ONG. Cependant, les ONG chefs de file du secteur, comme le Conseil national de la société civile (CCSN), le Forum des organisations de la société civile au Mali (FORUM) et la Fédération des collectifs des ONG du Mali (FECONG), ainsi que des collectifs nationaux, des groupes thématiques et des associations régionales plaident et défendent efficacement les droits des ONG.

## CAPACITE ORGANISATIONNELLE : 4,3

La capacité organisationnelle des ONG n'a pas changé au cours de l'année 2014. La faiblesse des capacités est liée à la rareté relative des ressources consacrées à l'aide au développement. En 2013 et 2014, les ressources ont été également allouées en priorité aux régions du nord du pays, en raison des problèmes humanitaires et de sécurité. Cela s'est traduit par une baisse du financement pour le renforcement des capacités organisationnelles de la société civile dans d'autres régions du pays.



Des OSC comme Action Mopti, l'Association malienne pour la survie au Sahel (AMSS) et l'Association libre pour la promotion de l'habitat et du logement (ALPHALOG) ont continué de mobiliser des groupes de soutien pour fournir une assistance humanitaire aux personnes déplacées ou les populations abandonnées dans les zones touchées par la crise. Cette mobilisation de bénévoles, avec la contribution du Groupe Pivot, de la Fondation Stromme et de l'Association protestante de la santé au Mali, s'est également déroulée pour répondre à l'épidémie de fièvre Ebola qui a touché le pays en 2014. Les groupements d'OSC n'ont pas fonctionné de manière optimale en 2014 en raison de membres peu performants. La faiblesse de cette dimension est en outre due à la rareté des ressources consacrées à l'aide au développement, qui sont plutôt dirigées vers les besoins d'urgence dans le Nord, ainsi qu'à l'insécurité généralisée dans certaines parties du pays.

En vertu de la loi 04-034 du 5 août 2004, les ONG doivent définir leurs missions, objectifs, activités et conditions de dissolution dans leurs statuts et règlements. Ces protocoles initiaux peuvent se préciser au fur et à mesure que les ONG renforcent leurs capacités au fil du temps. Les OSC bénéficiant de subventions sont tenues d'élaborer des plans stratégiques. Le Programme d'appui aux organisations de la société civile II (PAOSC II), lancé en 2013, continue de soutenir les OSC dans la création et la mise en œuvre des plans stratégiques. Certaines OSC effectuent des audits annuels et procèdent annuellement à des évaluations techniques de leurs programmes. De nombreuses ONG ont mis en œuvre des processus de planification stratégique qui leur ont permis de définir leur vision, mission et objectifs stratégiques à moyen et long terme. Toutefois, ce processus de planification stratégique s'est récemment heurté à des difficultés liées à la volatilité des ressources financières et à la rareté des sources de financement. Cela a conduit de nombreuses ONG nationales, comme le Cabinet de recherche actions pour le développement (CRADE), l'Association malienne pour la protection et le développement de l'environnement au Sahel (AMPROD Sahel) et l'Association malienne pour la promotion du Sahel (AMAPROS), à réduire le volume de leurs activités et de leurs effectifs et à se positionner plutôt localement sur certains appels d'offres. Cela a transformé la plupart des ONG en structures de prestation de services plutôt qu'en structures autonome avec une vision et des missions prédéfinies.

Quasi toutes les ONG actives sont dotées de structures de gestion interne bien définies et suivent les manuels de procédure de gestion administrative pour leurs finances et comptabilité. Ces dispositions de gestion interne définissent les niveaux de responsabilité des membres du conseil d'administration et du personnel et permettent à chaque acteur de jouer pleinement son rôle. A ce niveau, les conseils continuent à jouer un rôle d'orientation, de validation, de suivi et de contrôle. Toutefois, certains d'entre eux peuvent entraver la

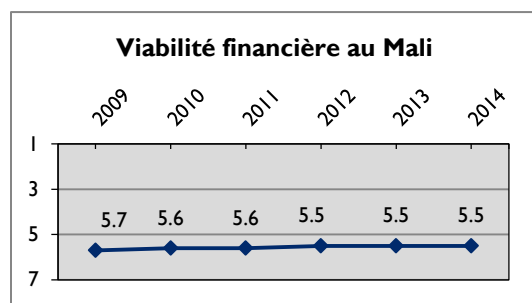
transparence, en particulier lorsqu'une personne domine le conseil. De nombreuses ONG font également appel à des vérificateurs externes pour auditer la gestion des équipes techniques. Ces audits de gestion sont également prévus chaque année en vertu de la loi 04-038.

Conformément à la loi malienne, les ONG dotent leur personnel de contrats à court ou à long terme, qui sont soumis à l'inspection du travail. Les tâches attendues sont définies dans les termes de référence. Cependant, le maintien du personnel est difficile à cause des ressources limitées, des salaires peu élevés et des faibles perspectives de carrière. La hausse du chômage due à la situation sécuritaire en 2014 continue à entraîner des licenciements de professionnels associatifs. Cependant, certaines OSC ont réussi à réduire ces licenciements en se tournant vers de nouveaux rôles et activités face à la situation humanitaire en cours. Le personnel peut, à tout moment et en fonction du contexte, chercher un autre emploi. En outre, le personnel local est généralement embauché par des ONG étrangères et reste hors de prix pour le marché local du travail. Les ONG font fréquemment appel à des volontaires pour exécuter des fonctions administratives de bureau. Toutefois, la cohérence et la qualité des services de bénévoles se révèlent souvent insuffisantes.

La plupart des grandes organisations utilisent les technologies d'informations et de communication (TIC) ; toutefois, le fait que les bailleurs de fonds se tournent vers l'aide humanitaire a eu des répercussions sur les OSC qui n'interviennent pas dans ce domaine et qui se sont alors heurtées à difficultés pour maintenir leur équipement en TIC. Néanmoins, l'accès aux TIC continue d'augmenter et constitue une ressource inestimable pour les OSC, leur permettant d'atteindre, d'engager et de communiquer avec leurs groupes d'appui. L'entretien du matériel bureautique est difficile en raison d'un flux de trésorerie limité et du fait que les partenaires recherchent généralement des organisations déjà dotées de la capacité à participer à la mise en œuvre de projets.

De manière générale, les OSC ont des structures de gestion claires et tiennent régulièrement des réunions de leurs assemblées générales et conseils d'administration. Toutefois, certains conseils d'administration peuvent nuire à la transparence d'une organisation, en particulier lorsqu'un membre domine le conseil.

## VIABILITE FINANCIERE : 5,5



La viabilité financière des OSC ne s'est pas améliorée en 2014. Les sources de financement sont demeurées essentiellement les mêmes ; il s'agit des bailleurs internationaux, des partenaires financiers et techniques, notamment les départements ministériels et les ressources locales comme les banques, les organisations caritatives, les associations religieuses et la diaspora. Il faut particulièrement noter que les fonds d'appui aux programmes en cours des OSC ont été mis en place en 2014 par le Canada, la Suède, le Danemark, la Suisse et l'Union européenne (PAOSC II),

ainsi que les programmes de la Banque mondiale, comme le fonds pour le programme des filets sociaux et les fonds du programme de reconstruction et de relance économique. Néanmoins, ces changements ont précarisé l'existence et le fonctionnement des OSC. Les changements dans l'architecture de l'aide internationale (adoption en 2005 de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide avec des instruments comme l'appui budgétaire global ou sectoriel - ABG, ABS, etc.), la pénurie de fonds et la faiblesse des liens avec des sources locales ou de leur exploitation ont entraîné beaucoup de critiques concernant l'existence et le fonctionnement de nombreuses OSC. Plusieurs organismes de bienfaisance spécialisés interviennent au niveau local, comme les associations musulmanes, les associations non-religieuses (Lions Club, Rotary, Junior Chamber International par exemple), plusieurs associations minières et quelques rares entreprises. Toutefois leurs activités, peu médiatisées, ne sont pas bien connues.

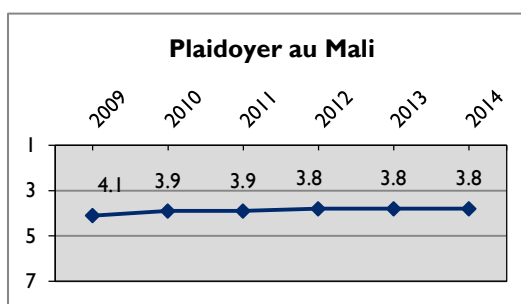
La plupart des OSC maliennes n'ont ni adopté ni élaboré des plans financiers et ne disposent donc pas de stratégies financières viables. L'absence de normes communes pour déterminer les coûts de gestion et les frais de mise en œuvre des activités et des projets a créé une concurrence féroce entre les OSC qui font appel aux mêmes sources de financement. En effet, si certaines ONG évaluent les coûts administratifs pour la mise en œuvre des projets à 10-15 pour cent, d'autres prennent seulement 3 à 5 pour cent. Dans certains cas, cela empêche une réelle collaboration entre les OSC et se reflète souvent dans la qualité des services fournis. En effet, une ONG mettant en œuvre un projet qui sous-estime les coûts de transaction peut, au moment de l'exécution du projet, procéder à des réajustements budgétaires non autorisés.

Les OSC peuvent accéder aux offres publiques de l'Etat, d'organisations bilatérales et multilatérales et d'autres sources comme les ONG internationales, les groupes de réflexion et les organisations à base communautaire. Tel est le cas du programme PAOSC II mis en place en 2012 avec un financement de l'Union européenne ; du programme des filets sociaux ; et du programme de reconstruction et de relance économique également mis en œuvre en 2014, financés par l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale. Néanmoins, ces projets de prestation de services ne peuvent pas à eux seuls garantir la viabilité financière des OSC pour la simple raison qu'ils ne sont pas accessibles à toutes les ONG et que leur nombre est très limité par rapport au nombre d'ONG actives au Mali (plus de 1.500).

Les OSC bénéficiant d'un financement de projet pluriannuel font généralement appel à des cabinets indépendants pour leurs audits financiers annuels. Ces audits commencent à être publiés sur les sites respectifs des OSC pour renforcer la responsabilité et la crédibilité.

## PLAIDOYER : 3,8

En 2014, le plaidoyer associatif a porté principalement sur l'augmentation de l'aide humanitaire, l'amélioration de la gouvernance, la lutte contre la corruption, la lutte contre la mauvaise gestion financière et l'impunité. Ces différentes campagnes de sensibilisation ont mobilisé la population et ont abouti à une grande visibilité pour les ONG à travers des articles de presse, des conférences de presse animées par des ONG, des discussions, des conférences et des actions civiques (marches de protestation, sit-in, etc.) Par exemple, le 25 septembre 2014, en plein cœur des négociations de paix, la proposition de diviser le Mali en fédération ou d'accorder l'indépendance à une partie du territoire a déclenché des manifestations marquées par une forte présence de la société civile et destinées à détourner la position des séparatistes.



La communication directe entre les ONG et les représentants du secteur public a mis l'accent sur l'impératif politique de la sécurité, le programme d'aide humanitaire et les négociations de paix avec les groupes armés.

Les rapports sur la corruption (certains dossiers de passation de marchés comme par exemple l'avion présidentiel et les équipements militaires) ont retenu l'attention du public et des ONG. Ces affaires mises de l'avant par des parties prenantes nationales et des institutions financières internationales ont conduit l'Etat à élaborer de nouvelles mesures, y compris un audit des dépenses effectué par le Bureau du Vérificateur général et la Cour des comptes afin de mieux informer la population. L'Etat a également pris des mesures administratives à l'encontre des personnes citées dans les rapports.

Les OSC ont mené des activités de sensibilisation pour influencer les choix des secteurs prioritaires (décentralisation, suivi budgétaire, eau et assainissement) et obtenir un financement de la Conférence des donateurs pour le développement au Mali, tenue à Bruxelles en 2013. Le principal objectif des actions de plaidoyer en 2014 était de promouvoir une plus grande participation des OSC dans le suivi de la mise en



œuvre du Plan pour la relance durable du Mali (PRED) et de mobiliser des ressources pour le plan d'action des OSC destiné à garantir une issue pacifique et stable et un développement durable au Mali. Le Forum des OSC, le Conseil national de la société civile et le Forum des ONG internationales au Mali ont mené des campagnes de sensibilisation destinées à Bruxelles ; ces campagnes ont augmenté en intensité lors de la préparation et des réunions du gouvernement malien, des partenaires financiers et techniques, notamment la Banque mondiale, la délégation de l'UE au Mali, diverses agences des Nations Unies et les OSC. Le résultat de ce plaidoyer a été double : 1) inclure les OSC dans le comité interministériel de suivi des engagements pris à Bruxelles et, 2) confier la préparation de la cinquième réunion de ce comité de suivi aux dirigeants des OSC.

Toutefois, ces initiatives de plaidoyer n'ont pas toujours produit les résultats escomptés et certaines reflètent bien plus les programmes de l'Etat et des partenaires techniques et financiers que la planification indépendante des ONG.

La société civile ne s'est pas engagée dans des débats approfondis pour améliorer sa propre efficacité et durabilité par le biais d'un cadre juridique national encourageant la philanthropie et un sens plus prisé de la solidarité nationale.

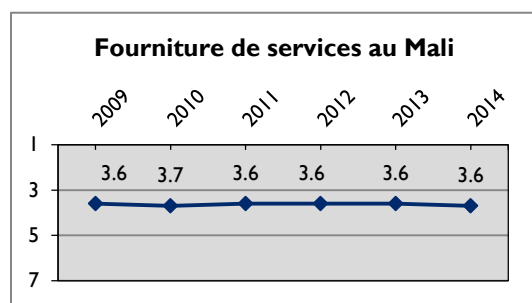
Plusieurs plates-formes permettent aux OSC d'influer sur les décisions du gouvernement, tant au niveau sectoriel (Groupe Santé, Groupe Education, Collectif des femmes, Réseau plaidoyer et lobbying, Groupe de suivi budgétaire et Coalition nationale des organisations professionnelles paysannes) qu'au niveau national (Forum des OSC, Conseil national de la société civile et Collectif des acteurs de la société civile pour la sortie de crise.)

Si les ONG entreprennent et dirigent de nombreuses initiatives de plaidoyer, les résultats ne répondent généralement pas à leurs ambitions et à leurs attentes. Les initiatives mentionnées dans le rapport de 2013, comme la réforme de la loi d'orientation agricole, la réglementation foncière touchant les organisations paysannes et la création de commissions foncières sont en train de recruter des experts.

Plus globalement, les nouvelles initiatives visent à faire entendre une voix collective sur la crise des ONG maliennes. Dans ce contexte, les ONG ont participé avec succès à des dialogues avec le gouvernement et les partenaires techniques et financiers, comme lors de réunions de suivi sur les engagements pris à Bruxelles.

L'image publique des OSC doit être améliorée pour que les citoyens puissent véritablement participer au processus politique pour déterminer les domaines d'action prioritaires.

## FOURNITURE DE SERVICES : 3,6



Les ONG fournissent généralement des services courants comme les services sociaux de base (infrastructure et conseils sur l'eau potable, assainissement, hygiène, éducation, santé et énergie) et des services de renforcement des capacités. En 2014, leur prestation de ces services a été sensiblement entravée par l'insuffisance des ressources financières consacrées à ces domaines, la cessation de l'aide de certains pays donateurs et la concentration d'ONG occupées à fournir une aide humanitaire dans les régions touchées par la crise.

Les OSC chefs de file dans ce contexte ont été les ONG internationales (ONGI) qui sont les plus en vue en matière d'opérabilité, de capacité technique, de crédibilité et d'expérience en gestion des interventions d'urgence. Ainsi, des clusters dans les domaines de l'éducation, la santé, l'eau/assainissement, etc., ont été mises sur pied et en œuvre par les ONGI à travers des actions d'urgence. Ces organisations ont rapidement mis en place la logistique nécessaire et participé à ou activé des clusters d'ONG dans différents domaines. Tel

a été le cas de Save the Children USA, CARE Mali, Helvetas, etc. Certaines ONG nationales, comme AMPROD SAHEL, l'association Œuvre malienne d'aide à l'enfance du Sahel (OMAES), GREFFA, AMSS, etc., ont pu contribuer aux efforts d'aide d'urgence en tant que fournisseurs de services (distribution d'aide alimentaire, de trousse de première nécessité, etc.).

Des associations et organisations religieuses, comme le Haut Conseil islamique, le Haut Conseil de la communauté soufi et ANSARDINE, se sont mobilisées pour fournir une aide aux populations touchées, soit aux personnes déplacées dans les régions du sud ou à celles bloquées dans les régions en crise. Le volume de cette assistance reste néanmoins marginal par rapport à l'aide globale fournie.

Les ONG et associations nationales (comme les associations des usagers de l'eau, les associations de gestion des centres de vaccination et les associations de santé) qui pratiquent le recouvrement des coûts sont plus nombreuses dans les secteurs de la santé, de l'eau potable, de l'énergie et de la formation. De nombreuses ONG offrent des services de formation (techniques de culture, gestion des activités génératrices de revenus et formation professionnelle) et de soutien (en gestion, développement d'outils, comptabilité, etc.) aux particuliers. Ces services sont généralement initiés ou sollicités par les populations bénéficiaires et correspondent à leurs attentes.

Le recouvrement des coûts est difficile dans des domaines comme le soutien/conseil et suivi des droits et des politiques publiques. Les interventions des OSC concernant le respect des droits de l'homme, la gouvernance publique et le suivi et l'influence des politiques publiques, tout en étant fortement demandées par le public, ne sont pas couvertes par une stratégie de recouvrement des coûts.

L'Etat et le grand public reconnaissent les efforts entrepris par les OSC. Toutefois, cette reconnaissance ne s'accompagne pas d'une plus forte participation ou partage des coûts d'exploitation et de fonctionnement des OSC.

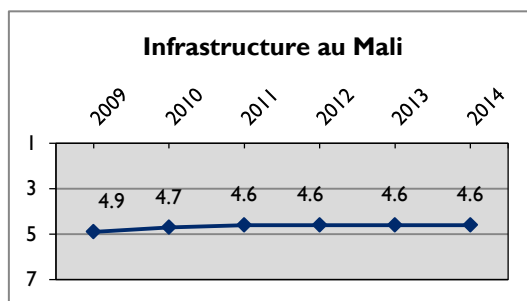
## INFRASTRUCTURE : 4,6

Les organisations intermédiaires de soutien (OIS), les organisations faitières d'OSC et les centres de ressources fournissent des services d'information et des espaces d'échange et de collaboration aux ONG à travers le pays.

Les services fournis par les OIS répondent généralement aux attentes des ONG, même si certains besoins, comme l'accès au financement, ne sont pas encore pris en charge. Les services d'information et de renforcement des capacités offerts par les OIS ne sont pas payants. Les ONG membres de l'OIS paient une cotisation annuelle, ce qui leur donne accès à différents services de l'OIS. Les OIS ont eu plusieurs entretiens au sujet de la mise en place de services communs destinés à leurs membres (comptabilité et services de secrétariat, conseil technique thématique pour le suivi et l'évaluation, audit), mais de nombreuses OIS ont choisi d'accroître le nombre de leurs adhérents pour renforcer leur présence locale et augmenter leurs chances de financement.

Les OIS bénéficient de subventions de fonctionnement ou du financement de programmes des partenaires techniques et financiers (Union européenne, SAID, etc.) souhaitant appuyer la coordination ou des programmes nationaux (filets sociaux), à travers lesquels l'OIS est chargée du suivi d'une composante ou d'un projet. Les programmes de formation sont disponibles dans les langues locales telles que le bambara.

Les dons locaux sont pratiquement inexistants. Certaines sources locales (généralement religieuses ou de certains dirigeants politiques) peuvent mobiliser des vivres et du matériel médical ou contribuer à des activités génératrices de revenus pour les associations de femmes.



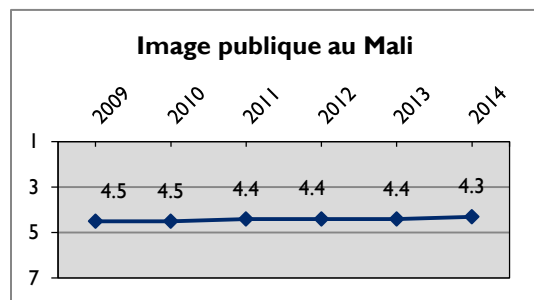


Parfois, les ONG collaborent et échangent des informations. Cependant, la rareté des ressources financières crée un environnement compétitif et tend à décourager la collaboration régulière.

Pour renforcer les capacités des ONG, l'expertise technique est disponible dans tout le pays. Toutefois, compte tenu des changements en cours (négociations de paix, lutte contre la corruption, gouvernance démocratique) de l'environnement institutionnel et d'autres défis, les besoins persistent en matière de renforcement des capacités.

Des partenariats intersectoriels entre les ONG, les centres de recherche, les entreprises privées, les banques et le public existent dans le cadre de la mise en œuvre de certains programmes du Fonds de Solidarité nationale. Ils comprennent le programme des filets sociaux Jigiseme jiri et le projet de reconstruction et de relance économique. D'autres partenariats intersectoriels mettent en œuvre de grands programmes de développement hydro-agricole.

### IMAGE PUBLIQUE : 4,3



Les OSC ont été très visibles dans les médias en 2014, en particulier en ce qui concerne leur engagement dans la crise politique et sécuritaire. Leur importance a été soulignée au cours des négociations d'Alger, le processus pour un accord de paix entre le gouvernement du Mali et les groupes armés dans le Nord. Les OSC, soutenues par les confessions religieuses et de nombreux pans de la société, ont organisé la grande Marche républicaine le 25 septembre 2014, appelant à la préservation de l'intégrité territoriale, de la stabilité du pays et de la forme nationale, laïque et républicaine de l'Etat,

ainsi qu'à une résolution durable et définitive de la crise sécuritaire.

Les OSC ont tenu de nombreuses conférences de presse sur leurs efforts pour pousser les intervenants vers des négociations ainsi que pour améliorer le contenu de l'accord préalable. Les médias nationaux et internationaux (Voie d'Afrique, Radio France International, BBC) ont couvert la mobilisation de la société civile pour la paix et l'action humanitaire. Les OSC ont notamment organisé le 25 septembre 2014 une marche pour demander la paix au Mali et rejeter toute idée de fédéralisme, d'autonomie ou de division du pays. Cette marche a mobilisé des milliers de citoyens à Bamako et dans d'autres grandes villes et a été largement couverte par la presse nationale (radios locales, L'Essor et des journaux républicains, etc.) et la presse internationale (Radio France International, BBC, Way of America etc.).

Grâce à des événements comme celui-ci, la perception du public à l'égard des OSC et leur travail est légèrement positive. L'image des ONG travaillant en partenariat avec le gouvernement s'est améliorée au milieu de la crise, en particulier par une plus large reconnaissance pour les contributions positives des ONG dans la fourniture des services et la lutte contre le chômage des jeunes. Par exemple, dans le contexte des clusters d'aide, des ONG internationales, outre les acteurs du secteur humanitaire de l'Etat, se sont attachées à renforcer la résilience en distribuant l'aide alimentaire, en développant des mécanismes pour accéder à l'eau potable, en fournissant de semences et des engrais aux populations, en distribuant des kits scolaires aux enfants, etc.

L'association OMAES procède à une évaluation du Programme d'apprentissage Beekunko, mené par la société civile. Cette évaluation a révélé que les acteurs de l'Etat et de la société civile ainsi que les partenaires d'exécution se sont activement investis pour la réussite de l'éducation de base pour leurs enfants. L'approche participative du programme a intégré toutes les principales parties prenantes et toutes les parties qui collaborent ensemble pour que tout le monde soit informé de l'état d'avancement.

Les ONG ont adopté et appliquent des codes de déontologie. Ces codes exigent aussi des ONG de déposer

### Notes de Pérennisation des OSC au Mali en 2014

